

DEMOCRATIE : CONDITION NECESSAIRE DU DEVELOPPEMENT ?

Par François-Xavier de Donnea

TUNIS, 2 novembre 2007.

« La culture de paix est un idéal qu'aucun gouvernement, aucune nation (même la plus belliqueuse) n'oserait contester. Personne ne remet non plus en cause l'étroite interdépendance qui existe entre la culture de paix et la culture de développement. Par contre, on peut se demander jusqu'à quel point les gouvernements sont disposés à reconnaître que la démocratie et les droits de l'homme sont indissociables de la culture de paix et par conséquent indispensables à un développement viable. »

Ces mots ont été prononcés par Aung San Suu Kyi le 21 novembre 1994 à Manille, dans le cadre d'une réunion de la Commission mondiale sur la Culture et le Développement de l'UNESCO. Ils sont toujours d'une vibrante actualité !

Mais sans doute est-il utile de préciser certaines notions avant d'aller plus loin. Et d'abord celle, fondamentale, de « démocratie ». Il est mal aisé de la définir compte tenu du fait qu'il en existe de nombreuses variantes. Il est par contre plus évident d'en décrire les caractéristiques, les principes fondamentaux : une démocratie est un régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple (principe de souveraineté), sans qu'il y ait de distinctions dues la naissance, la richesse, la compétence... (principe d'égalité). Les fondements de la démocratie sont : la liberté des individus ; la règle de la majorité ; l'existence d'une "constitution" ; la séparation des pouvoirs ; la consultation régulière du peuple ; la pluralité des partis politiques ; l'indépendance de la justice.

La participation et la représentation de toutes les composantes de la société sont au cœur de ses valeurs.

La démocratie n'est certes pas une panacée, mais c'est sans nul doute le moins mauvais des systèmes mis au point par les hommes pour vivre ensemble pacifiquement et se donner un avenir commun.

En effet contrairement à d'autres régimes, les principaux avantages du système démocratique sont:

- de permettre une transmission périodique et pacifique du pouvoir grâce à la sanction du peuple par le processus électoral ; les risques d'usure du pouvoir et de changements de régime violents sont ainsi limités ;
- de résoudre les tensions et les différends par le dialogue, le débat libre et contradictoire, l'argumentation et non par la violence ;
- de garantir qu'aucune catégorie sociale ne sera oubliée par les responsables politiques dans la mesure où ceux-ci, sachant qu'ils peuvent être sanctionnés par le suffrage universel, se doivent d'être attentifs au plus grand nombre ;
- d'inciter les partis et les responsables politiques à plus de dynamisme et d'efficacité en organisant une concurrence perpétuelle entre eux : la démocratie est à la politique ce que la loi du marché est à l'économie.

Toutes autres choses restant égales par ailleurs, un système politique démocratique devrait donc contribuer à une meilleure gouvernance des états. Dans la mesure où la mauvaise gouvernance est un facteur déterminant du sous-développement et de la pauvreté, davantage de démocratie devrait souvent aller de pair avec un développement plus rapide et plus équitable.

Certes, dans divers pays le décollage et le développement économiques n'ont pas été précédés par - ou n'ont pas été de pair avec- l'existence d'un système politique démocratique de type européen ou nord américain. Songeons notamment à la Chine, à Singapour ou à certains pays du Golfe persique.

Par ailleurs, le modèle démocratique européen n'est vraisemblablement pas le seul système politique opérationnel. Ou plus exactement le modèle démocratique n'est pas « unique ». Il cultive des caractéristiques propres en fonction de l'histoire de chaque état. Notre démocratie belge n'est pas la même que la démocratie suisse, américaine ou indienne. Nous devons donc garder l'esprit ouvert à l'égard des nombreuses formes qu'elle peut adopter. Car la démocratie doit être adaptée à l'évolution des sociétés et de leurs défis.

Mais, quelle que soit la forme qu'elle prend, nous ne pouvons en tous cas pas faire l'impasse sur ses valeurs fondamentales. Au fur et à mesure de leur développement économique et social, les états qui n'ont pas encore adopté un système politique démocratique ou qui ne connaissent toujours que des formes embryonnaires ou très imparfaites de la démocratie, se verront obligés d'adopter progressivement ces valeurs fondamentales. Elles sont en effet des conditions nécessaires d'un développement pacifique, durable et équitable.

Pour qu'un système politique puisse être qualifié de démocratique, il ne suffit évidemment pas d'organiser à intervalles réguliers des élections. Celles-ci n'ont de sens que si elles sont organisées dans un régime respectant les droits de l'homme et permettant, dès lors, la protestation sociale ainsi qu'une attitude critique à l'égard des partis et des politiciens. Un système démocratique doit permettre les critiques et accepter des médias libres qui les relaient.

Il faut aussi que les campagnes électorales et les élections soient libres et justes (« free and fair »), avec tout ce que cela implique, notamment sur le plan de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance de la justice et de la liberté des médias.

Cet idéal politique ne relève-t-il toutefois pas d'un concept essentiellement « occidental » ? La démocratie est-elle à l'abri d'une dictature de la majorité, laquelle n'a pas forcément raison, la somme des intérêts particuliers ne tendant pas nécessairement vers l'intérêt général ? La démocratie ne risque-t-elle pas de conduire à l'indécision, à l'inaction, par absence de consensus, par absence de majorité solide et stable ? Est-elle nécessairement à l'abri de démagogues, voire de pervers prêts à l'instrumentaliser pour mieux la détruire ?

L'histoire a démontré que tous ces risques sont bien réels !

C'est sans doute pourquoi il n'y a pas d'acceptation universelle du rôle de la démocratie dans le développement mondial. Mais, force est de constater que l'argumentation visant à rejeter le modèle démocratique, que ce soit pour des raisons culturelles, religieuses, politiques ou pragmatiques, vise surtout sinon essentiellement à rejeter tout ou partie des droits humains !

Ceci dit, la propagation des principes démocratiques à l'échelle mondiale doit se faire dans le respect de la diversité culturelle et du droit des états souverains à disposer d'eux-mêmes. Ceci signifie que le respect des grands principes de la démocratie peut légitimement s'incarner dans des structures et des règles de fonctionnement très diversifiées.

Des institutions démocratiques sont donc de nature à contribuer au développement de nombreux pays, ne fût-ce que parce qu'elles favorisent la paix civile.

Mais que faut-il entendre par développement ?

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro (1992), cette notion ne se limite plus au seul développement économique. Elle a été élargie au développement durable par lequel il y a lieu de comprendre : un développement économiquement viable (satisfaction des besoins d'une génération), socialement équitable (dans une solidarité horizontale) et écologiquement reproductible (dans une solidarité verticale, *i.e.* intergénérationnelle). Ce concept rend mieux compte du caractère pluridimensionnel du développement. Cette interdépendance des multiples aspects du développement a été confirmée lors du Sommet de Copenhague sur le développement social en 1995.

Le Prix Nobel Amartya Sen souligne dans son ouvrage, "Development as Freedom" ("Le Développement, signe de liberté") que « les institutions démocratiques ne peuvent pas être considérées comme de simples mécaniques pour le développement. » mais que « développer et renforcer un système démocratique est un élément essentiel des processus de développement. »

Le Professeur Sen avance que les famines ne se produisent pas dans les pays qui ont des valeurs démocratiques et des institutions solides. Une presse libre, des élections régulières et d'autres institutions démocratiques sont indispensables pour formuler des choix éclairés pour le pays, pour ses gouvernants, pour le peuple. Ainsi, la démocratie n'éradique pas par elle-même la pauvreté, mais elle peut créer un environnement propice à cet effet, en promouvant la transparence des choix politiques et en obligeant les dirigeants à rendre des comptes au parlement et à l'opinion publique.

La pauvreté et la faim ont des causes multiples : politiques, économiques, démographiques, sociales, culturelles, environnementales... Dans diverses régions, elles résultent de conflits armés et de l'insécurité ambiante, tout en étant un des facteurs qui génèrent ou perpétuent ces troubles. Par conséquent, pour les éliminer, il faudra progresser dans un grand nombre de domaines à la fois interdépendants et complémentaires. La diversité d'efforts requis est reprise sous forme de synthèse dans l'agenda pour le développement des Nations Unies et en particulier dans les Objectifs du Millénaire.

La Déclaration du Millénaire des Nations Unies proclame que la création d'un environnement propice au développement et à l'éradication de la pauvreté dépend, entre autres choses, d'une bonne gouvernance dans chaque pays, d'une bonne gouvernance à l'échelle internationale et de la transparence des systèmes financiers, monétaires et commerciaux.

Dans le cadre du consensus issu de la conférence de Monterrey, les Chefs d'Etat sont convenus qu'une bonne gouvernance à tous les niveaux est essentielle pour atteindre un développement durable, une croissance économique soutenue et l'éradication de la pauvreté. La gouvernance, la démocratisation et le développement se rejoignent aussi dans les objectifs généraux de l'Union européenne, définis dans les traités et dans le « Livre blanc de la Commission sur la Gouvernance ».

Le pluralisme idéologique, la représentativité, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme, de la justice sociale, tous ces attributs de la démocratie forment donc la matrice constitutive du processus de développement. Mais aucune démocratie politique n'est viable dans un désert social et économique. Pour se consolider, elle doit s'appuyer sur des mesures qui favorisent le développement de chacun, mesures qui à leur tour sont renforcées par la participation démocratique susceptible de leur conférer reconnaissance, appui, mise en œuvre, évaluation et validation nécessaires.

Soulignons aussi que l'approfondissement de la démocratie et la consolidation de l'État de Droit, de même que le respect des droits démocratiques, sont des moyens privilégiés d'une politique au quotidien de prévention des conflits (d'origines politique, ethnique ou régionale) ou de leur règlement pacifique. Il est évident que sans la paix, il ne saurait y avoir ni démocratie, ni développement, ni même expansion du commerce, investissement et croissance économique.

Le principal défi que nous devons relever est donc de permettre l'émergence généralisée d'états forts, compétents, qui garantissent la paix et la sécurité. Des états qui créent un environnement favorable à la croissance économique et assurent l'accès de tous à l'éducation, aux soins de santé, aux services sociaux. Des états qui encouragent la liberté d'expression et le débat au travers d'une presse indépendante. Des états qui valorisent le potentiel des composantes masculine et féminine de leur société. Des états qui luttent effectivement et efficacement contre la corruption. Bref des Etats de Droit.

La communauté internationale a une responsabilité collective envers les démocraties en devenir. Elle ne doit pas seulement consacrer une partie de ses ressources à l'aide financière au développement. Elle doit aussi consacrer du temps, de l'attention et des moyens pour aider les pays qui le souhaitent à développer progressivement, mais sûrement, des institutions démocratiques.

Le renforcement de leur parlement doit retenir particulièrement notre attention. Un parlement fort constitue en effet la pierre angulaire de la démocratie.

En contrôlant efficacement le gouvernement, en l'obligeant à expliciter ses choix, à rendre des comptes de sa gestion, en participant activement aux débats sur les stratégies de développement, en veillant au renforcement des fonctions régaliennes de l'Etat ainsi qu'à l'indépendance des médias et du pouvoir judiciaire, un parlement efficace contribue grandement à l'amélioration constante de la gouvernance et à la lutte contre la corruption.

Que conclure ?

La démocratie n'est pas la panacée permettant de guérir d'un coup de baguette magique tous les maux de l'humanité ! Différentes formes de gouvernement respectant les grands principes démocratiques sont concevables et même souhaitables en fonction de l'histoire des Etats, de leurs spécificités culturelles et des défis auxquels ils sont confrontés.

Le respect des grands principes de la démocratie n'est pas une condition suffisante du développement. Ce n'est sans doute pas non plus une condition nécessaire dans le court terme. Mais, c'est une condition indispensable du développement durable de tout état dans le long terme. On constate d'ailleurs aujourd'hui que plusieurs états qui ont pu assurer leur décollage économique dans le cadre de systèmes politiques plus ou moins autoritaires adoptent progressivement des modes de fonctionnement de plus en plus démocratiques.

Ils ont ainsi mis le doigt dans un engrenage vertueux qui les amènera tôt ou tard à adopter tous les grands principes fondant la démocratie. Ce sera tout profit pour la paix et la prospérité dans le monde.